

Service instructeur
Service Environnement
et Agriculture

N° 6989-06

Service consulté

**Création ou amélioration des locaux de transformation et de vente à la ferme
concernant M. Jean-Marc KIENY à ORBEY
Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 – Convention Massif Vosgien
(C044 – Développement Rural)**

Résumé : L'aide à la création ou l'amélioration des locaux de transformation et de vente à la ferme est une des actions que le Département a choisi de soutenir dans le cadre de la Convention Massif Vosgien du Contrat de Plan 2000-2006. Cette action vise à favoriser les agriculteurs engagés dans une démarche reconnue d'amélioration de la qualité dans leur activité de vente directe dans les exploitations de montagne. La démarche qualité doit faire l'objet d'un cahier des charges validé par un organisme tiers. Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur un dossier représentant 6.602,54€ de subvention.

Les aides concernent la création ou l'aménagement de locaux, équipements (matériel de production, chambres froides, etc.), l'amélioration de la qualité des ressources en eau, la gestion des effluents et l'aménagement des abords du local de vente.

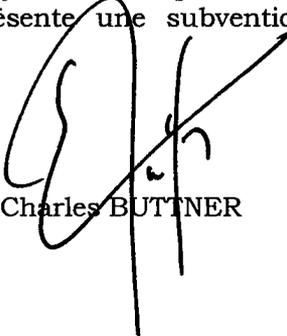
La Région prend en charge 50 % du coût des opérations au maximum avec un montant subventionnable plafonné à 75.000 € HT par exploitation pour la création de locaux.

Le Département intervient à 50 % maximum du montant des dépenses HT, la tranche subventionnable étant comprise entre 75.000 € et 152.000 €.

Le montant des investissements HT s'élève à 88.205,07 €, la Région intervient à raison de 50 % sur le plafond de 75.000 € soit 37.500 €, le Département vient en complément à raison de 50 % sur la tranche subventionnable allant de 75.000 € à 88.205,07 € soit 6.602,54 €.

Le dossier de M. Jean-Marc KIENY, concerne la création d'un local de transformation et de vente de palmipèdes engrainés, il a été examiné par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en date du 3 juillet 2006 qui a formulé un avis favorable sur l'éligibilité de cette demande, qui représente une subvention totale de 6.602,54 € à prélever sur le 204/2042F74

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 08 SEPTEMBRE 2006

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2006

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03735	KIENY JEAN MARC - LA FERME DE JULIETTE - ORBEY MV – Création d'un local de transformation et de vente de palmipèdes gras	13 205,07	50 %	6 602,54
			Total	6 602,54